REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2014

APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET D'ELECTRICITE ET DE PRESTATIONS LIEES A L'OPTIMISATION ET A L'EFFICACITE DES CONSOMMATIONS D'ENERGIES DONT LE SYNDICAT ENERGIES VIENNE EST LE COORDONNATEUR La commune de Château-Garnier décide d'adhérer au Groupement.

ASSURANCE DU CAMION IVECO.

Le nouveau camion IVECO sera assuré auprès de GROUPAMA en tous risques pour un montant annuel de 723.12€.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI D'ADJOINTADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE

Suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, à partir du 1^{er} octobre le temps de travail de Mme LAVAGNE passera de 33heures par semaine à 35 heures et celui de Mme ROUET, de 24 heures à 26 heures par semaine.

LOCATION DU MATERIEL DE SONORISATION DE LA SALLE DES FETES

La location de la sono sera gratuite pour les associations de la commune. Pour les associations extérieures ou particuliers : 10€ pour une soirée et 20€ pour 2 journées.

DONS DES ASSOCIATIONS « LE PETIT THEATRE » et le « PLAN D'EAU»

« Le Petit Théâtre de Château-Garnier », fait un don d'un montant de 600€ pour participation aux travaux à la salle des êtes et l'Association de Gestion du Plan d'Eau Communal faite un don de 675€ à la commune pour participation à la construction du petit bâtiment route de Gençay.

DEMANDE D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS DU STADEPAR LE GJ FOOT SUD 86

Le GJ Foot Sud 86 est autorisé à utiliser les équipements du stade. Une convention sera mise en place pour une utilisation raisonnée et économique de ces équipements.

BORNE DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES

Le montant de l'investissement est de 12 825 € HT. Après l'obtention des subventions, le coût net à financer pour la commune sera de 1 282,50 € HT